



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 24 septembre 2019
19 heures 00

GF/DC

N° 002468

Informatique -
Constitution d'un
groupement de
commandes avec le
CCAS pour l'achat de
services de
télécommunications.

Affiché le :

Le mardi 24 septembre 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 18 septembre 2019, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS : Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire propose une mutualisation des achats de services de télécommunications entre la Commune d'Apt et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) aux fins de permettre au CCAS de bénéficier des tarifs accordés à la Ville d'APT.

L'intérêt de constituer un groupement de commandes permet de rendre communes les procédures de définition, de consultation et de sélection propres à ce marché.

L'article L 2113-7 du Code de la Commande Publique impose qu'une convention doit être conclue pour définir les définit les règles de fonctionnement du groupement et désigner notamment l'un ou plusieurs de ses membres en charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché au nom et pour le compte des autres membres.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

Approuve le projet de convention du groupement de commande constitué entre la Commune d'APT et le CCAS, pour l'acquisition de services de télécommunications.

Accepte que la Ville d'APT soit désignée comme coordonnatrice de ce groupement de commande.

Précise que la coordination fonctionnelle et le secrétariat du Groupement sont rattachés au service des marchés de la Ville d'APT.

Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande annexée à la présente délibération et tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI